

SANTÉ

NOUVEAU ! UNE CABINE DE TÉLÉCONSULTATION À BOURG-EN-BRESSE

Pour faciliter l'accès aux soins des habitants, le Département de l'Ain, la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et la Ville de Bourg-en-Bresse innovent en mettant en place un service de télémedecine via une cabine de téléconsultation. Installée à la Maison de quartier des Vennes, 11 rue La Fontaine, à Bourg-en-Bresse, cette cabine sera opérationnelle dès le 1^{er} mars 2021.



DES CABINES DE TÉLÉCONSULTATION UNE PREMIÈRE EN FRANCE !

Avec 6,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 8,9 au niveau national, la situation de la démographie médicale dans l'Ain est préoccupante. Le Département a donc fait de ce dossier une priorité. Début 2020, suite à la concertation menée avec l'ensemble des acteurs de la santé (Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil départemental de l'Ordre des médecins et de nombreux praticiens), il a engagé un plan d'actions volontariste pour tenter d'apporter des solutions à ces problématiques. Parmi ces actions, le Département a fait le choix de déployer des cabines de téléconsultation connectées, un dispositif médical équipé d'instruments de mesure qui donne accès à une consultation clinique, dans des conditions similaires à celle d'un cabinet médical. L'Ain est le premier Département à proposer à ses habitants des consultations à distance afin d'améliorer l'offre de soins, là où les besoins sont les plus urgents. Au total, 5 cabines seront installées sur l'ensemble du territoire.

La Consult Station®* est équipée d'instruments connectés (tensiomètre, thermomètre, oxymètre, dermatoscope, otoscope, stéthoscope, balance et toise, électrocardiogramme, audiogramme, tests visuels) qui permettent au médecin téléconsultant d'établir un diagnostic basé sur la prise de mesures.

La cabine est dotée d'un système vidéo et audio et d'une imprimante, pour permettre au patient de récupérer un bulletin comportant les mesures effectuées grâce aux instruments et, le cas échéant, une ordonnance.

Le patient peut accéder au compte-rendu de sa consultation sur son espace personnel. Toutes les données de santé sont strictement confidentielles. Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation. Les données de santé du patient sont stockées chez un hébergeur de données agréé par le Ministère des solidarités et de la santé.

*La Consult Station® est un dispositif médical de classe IIa, produit réglementé qui porte à ce titre le marquage CE



1 Prendre rendez-vous

- **Via le site internet : imedians.com**
Code d'activation à indiquer pour l'inscription sur le site : **BRG212**
- **Ou par téléphone : 01 70 81 49 46**
Coût d'un appel local – Appel non surtaxé
- **Consultations : Lundi : 9h30-12h et 13h30-17h / Mardi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h.**
À partir d'avril, horaires élargis.
- **Âge minimum : 14 ans** (les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal)
- **Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 h à l'avance**



2 Le jour de la consultation

Sur place, un référent cabine vous accueille. La téléconsultation est ensuite réalisée entre vous et le médecin uniquement. Installé dans la cabine, vous introduisez votre carte vitale et votre code de rdv puis vous serez rejoint par le médecin téléconsultant.



3 Pendant la téléconsultation

- La cabine de téléconsultation est un Dispositif Médical équipé d'instruments et de capteurs qui permettent de réaliser l'examen clinique. Pendant la consultation, le médecin téléconsultant vous guide dans la manipulation des instruments et échange avec vous afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, vous récupérez le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant votre ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- La consultation est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie (conformément à l'ordonnance n°2020-737 du 17 juin 2020).
- À chaque passage, la cabine est désinfectée par le référent, selon un protocole d'hygiène strict.



Infos pratiques

Plus d'informations sur les sites internet de la Communauté d'agglomération et de la ville de Bourg-en-Bresse.
Ou sur le site du Département de l'Ain : www.teleconsultation.ain.fr

EN CHIFFRES

Le Département de l'Ain finance l'investissement (105 000€ TTC).

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la ville de Bourg-en-Bresse prennent en charge :

- les coûts liés aux référents de la cabine
- la mise à disposition du local
- les consommables, abonnement internet, assurance.

L'Etat a attribué au Département une dotation de solidarité à l'investissement des départements (DSID), à hauteur de 80% des investissements réalisés, pour l'acquisition de 4 cabines, dont celle de Bourg-en-Bresse.



« La lutte contre la désertification médicale est un enjeu majeur. Je me réjouis de l'ouverture de cette cabine de téléconsultation sur le secteur de Bourg-en-Bresse. Ce dispositif en appellera d'autres puisque cinq cabines au total seront installées dans l'Ain d'ici à la fin du premier trimestre 2021.

Jean Deguerry

Président du Département de l'Ain



« L'ouverture de cette cabine de téléconsultation à Bourg-en-Bresse dans le quartier des Vennes, c'est donner la possibilité aux habitants d'accéder aux soins de façon simple et rapide. Bien évidemment, elle ne remplace pas un médecin mais c'est une offre complémentaire qui permet de lutter contre la désertification médicale. Notre territoire se dotera également d'une installation similaire à Saint-Julien-sur-Reyssouze dans quelques semaines.

Jean-François Debat

Maire de Bourg-en-Bresse

Président de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

CONTACTS PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand • 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr

Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse • Anne-Lise Morel • 06 26 65 90 16 • annelise.morel@ca3b.fr